



FERROVIAIRE

LE SYNDICAT DES AGENTS DE MAÎTRISE ET DES CADRES

SÛRETÉ

AUDIENCE CFE-CGC FERROVIAIRE du 15 OCTOBRE 2021

Heure : 9h00 à 12 h00 à la DDS

Représentants de la direction :

Madame Natacha LEPOURRY - RS

Madame Priscilla BARRIER - DRH

Délégation CFE-CGC FERROVIAIRE :

Benjamin VEAU - Délégué Syndical Sûreté

Vincent LECOQ - Délégué Syndical du PCNS

Arnaud ROBERT – Délégué Syndical de la Direction de la Sûreté

Intégration IPA ICPA :

Il n'y a pas eu d'avancée sur le sujet néanmoins la demande est bien prise en compte et a bien été remontée auprès du nouveau directeur de la Sûreté. La direction nous a rappelée les règles des deux années buttoirs (1975 pour les agents contractuels et 1980 pour les agents au Cadre Permanent).

La Direction sûreté attend un retour de la Direction de l'entreprise (G.P.U.) car le sujet est attendu et demandé depuis longtemps.

REMARQUE DE CFE-CGC FERROVIAIRE :

CFE CGC FERROVIAIRE demande l'intégration de l'IPA (indemnité de port d'arme) et l'ICPA (indemnité complémentaire de port d'arme) dans le calcul de la retraite, et demande qu'un agent SUGE ayant effectué 15 ans dans le service puisse conserver son IPA et ICPA dans le calcul de sa retraite même s'il a dû quitter le service avant sa retraite (à l'image des mécanos).

Code Prime :

Nous avons eu un échange sur la possibilité d'assimiler les agents de la SUGE à des « roulants ». Dans les textes règlementaires l'agent SUGE ne peut pas avoir le code prime d'un agent roulant.

Néanmoins, il existe d'autres « code prime ». Une étude RH doit être faite pour savoir s'ils peuvent être applicables à l'agent SUGE.

La Direction doit travailler avec la direction du G.P.U. pour étudier la demande.

REMARQUE DE CFE-CGC FERROVIAIRE :

CFE CGC FERROVIAIRE demande un changement de code prime afin d'avoir un code prime plus adapté aux spécificités de la Sûreté.

Prime CUO :

Aucune avancée sur le sujet. La Direction de la sûreté nous informe qu'il y a déjà eu une prise en compte de la qualification supérieure sur 19 postes de CUO A sur les 23 agences.

La Direction n'a pas pris de décision à ce jour sur la prime CUO.

REMARQUE DE CFE-CGC FERROVIAIRE :

CFE CGC FERROVIAIRE demande une prime CUO pour les CUO Adjoints.

Forfait Jour :

La Direction a pris les informations et va communiquer auprès des pôles RH pour faire un rappel sur les limites réglementaires du forfait jour.

REMARQUE DE CFE-CGC FERROVIAIRE :

CFE CGC FERROVIAIRE demande un retour sur l'application du forfait jour pour les DPX.

En termes de gestion RH, CFE-CGC FERROVIAIRE rappelle qu'un agent SUGE de l'encadrement doit travailler la nuit et les week-ends (y compris les dimanches) pour tenir son poste et ses objectifs de production.

CFE-CGC FERROVIAIRE notifie à la Direction que sous le couvert du forfait jour de nombreux encadrants ne respectent pas les GPT obligatoires ni les repos périodiques.

CFE-CGC FERROVIAIRE demande à la Direction de répondre clairement sur ces contradictions.

Télétravail :

La Direction va effectuer un rappel aux RRH sur la mise en place du télétravail au sein de la sûreté et de ses possibilités. Les DZS peuvent s'ils le souhaitent élargir la durée de TT préconisé par la direction de la Sûreté. Négociation locale possible.

REMARQUE DE CFE-CGC FERROVIAIRE :

CFE CGC FERROVIAIRE demande une uniformisation de l'application du TLW quelle que soit la DZS. Des situations disparates existent sur plusieurs DZS sur des postes identiques.

Astreinte :

Suite à notre demande, la Direction va faire appliquer la réglementation en vigueur.

La Direction paraît favorable à la mise en place d'un groupe de travail qui traitera de la formalisation de la tenue de l'astreinte à la sûreté et prévoit la rédaction d'un référentiel qui sera commun à toutes les DZS.

La Direction devrait également communiquer auprès des RRH pour la mise en application de la réglementation sur le sujet.

REMARQUE DE CFE-CGC FERROVIAIRE :

CFE CGC FERROVIAIRE demande l'application de l'accord sur la tenue de l'astreinte pour les agents au forfait jour (récupération ou paiement du temps passé au téléphone, récupération du RP si dérangement, alimentation compteur TC ou TK...). Nous demandons la création d'un groupe de travail sur l'astreinte à la Sûreté ainsi que la création d'un référentiel à la tenue de cette dernière.

CFE-CGC FERROVIAIRE reste mobilisé pour améliorer les conditions de travail des agents de maîtrise et cadres de la Sûreté Ferroviaire.

REJOIGNEZ-NOUS !

CFE-CGC FERROVIAIRE EST LE SEUL SYNDICAT COMPOSE EXCLUSIVEMENT D'AGENTS DE MAITRISE ET DE CADRES.

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS...



TÉL : 06. 22.68.32.69

<https://www.cfecgc-ferroviaire.com>



cfecgc.fer.secretariat@gmail.com